

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON MOVERTK.BE

1. Description des services proposés. MoveRTK met à disposition, au moyen d'un réseau de stations de référence GNSS mises en place de manière permanente, des données de correction pour une géolocalisation précise par satellites. GNSS est l'abréviation de Global Navigation Satellite Systems : GPS et GLONASS. Les stations de référence font principalement partie du service WALCORS et sont gérées par le SPW (Service Public de Wallonie). Les clients de MoveRTK peuvent, avec l'équipement adapté et après s'être inscrits auprès de MoveRTK, utiliser les données de correction standardisées pour la région wallonne à des fins de géolocalisation en temps réel dans le système européen ETRS89. Celles-ci sont si nécessaire transformables en coordonnées et hauteurs univoques locales. Les coordonnées des stations de référence sont déterminées par le NGI à Bruxelles. L'utilisation de MoveRTK est adaptée pour la géolocalisation et la navigation en temps réel. Les corrections dites RTK sont mises à la disposition du client en format RTCM ou CMR. Ces corrections peuvent uniquement être reçues via Internet (GPRS, 3G) en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe NTRIP fournis à cet effet.

2. Conseils et informations. Les employés de MoveRTK peuvent conseiller les utilisateurs du réseau MoveRTK en ce qui concerne l'utilisation, les applications et les conditions techniques préalables du système. L'assistance fournie par MoveRTK a lieu en anglais, en néerlandais ou en allemand. Pour des informations liées à des marques concernant l'équipement GNSS, le fournisseur concerné doit être consulté.

3. Étendue de la prestation de service.

Les corrections RTCM ou CMR pour les applications en temps réel sont disponibles après inscription auprès de MoveRTK. Pour l'utilisation d'Internet (NTRIP), le client doit utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe qui lui ont été attribués. Pour la réception de corrections RTCM- of CMR, un abonnement doit être pris pour chaque récepteur GNSS à utiliser. MoveRTK est livré exclusivement pour le guidage d'engins dans le domaine de l'agriculture, de la construction routière et du terrassement. MoveRTK n'est pas disponible pour les cannes (rovers) GPS-RTK normales ni pour l'arpentage et le jalonnement.

4. Transmission à des tiers. Le client s'engage à utiliser les données ainsi que le nom d'utilisateur et le mot de passe qui lui ont été fournis exclusivement pour un usage privé et à ne pas les transmettre ou les vendre à des tiers.

5. Tarifs. Les tarifs appliqués pour les corrections RTCM ou CMR sont constitués par un abonnement fixe. La carte SIM requise n'est pas comprise dans les tarifs. Les utilisateurs reçoivent une facture à l'année. Tous les tarifs sont hors TVA. Les frais d'abonnement sont facturés à l'avance. Tous les montants facturés sont encaissés au moyen d'un prélèvement automatique européen.

6. Non-respect. Si le client ne respecte pas à temps ou convenablement ses engagements découlant de l'utilisation du réseau de référence MoveRTK, le client est de plein droit en défaut.

MoveRTK est alors habilité à refuser au client l'accès au système sur-le-champ.

MoveRTK peut toutefois accorder un délai au client afin que celui-ci puisse remédier à sa situation de défaut avant que l'interdiction d'utilisation du réseau n'entre en vigueur. Les engagements du client vis-à-vis de MoveRTK restent toujours en vigueur pendant toute la durée de l'interdiction d'utilisation.

7. Responsabilité. En tant que fournisseur certifié d'un réseau opérationnel de stations de référence actives en Wallonie, MoveRTK assure la qualité optimale et la continuité de ses services suivant les standards les plus actuels en matière de technique. Dans ce cadre, MoveRTK se charge sur le plan de l'organisation de remédier aux pannes/défauts dans les plus brefs délais. L'infrastructure de MoveRTK est réalisée de manière redondante et fait l'objet d'une surveillance 24 h/24. La responsabilité de MoveRTK ne peut toutefois pas être engagée en cas de panne d'une station de référence ou de perturbation de la communication, sauf en cas de mauvaise intention, faute ou négligence graves. L'utilisateur ne peut tenir MoveRTK responsable en cas de dommages résultant d'une panne du système ou de l'impossibilité de recevoir les données de correction. MoveRTK souligne le fait qu'en dépit d'une grande attention, il n'est pas possible de garantir une qualité préalablement fixée pour les données de correction. Ces corrections peuvent, outre le fait qu'elles puissent être influencées par des erreurs de réception et de communication, également comporter des erreurs et des imprécisions dues à des restrictions / perturbations intentionnelles provenant de GPS ou de GLONASS et à des perturbations atmosphériques (ionosphère), aucune d'entre elles ne relevant de la compétence de MoveRTK.

8. Résiliation. La résiliation concernant l'utilisation de la connexion MoveRTK est possible en toutes circonstances et doit avoir lieu par écrit. Les abonnements sont prolongés automatiquement pour une durée de 12 mois, sauf en cas de résiliation avec un préavis d'au moins 1 mois. Les sommes déjà payées ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.